



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL n° 25 – 30 mars 2016

SOMMAIRE

ARS des Pays de la Loire - Délégation Départementale de la Loire-Atlantique

ARRETE ARS/PDL/DG/DPRS/2016-012 portant actualisation du projet régional de santé des Pays de la Loire

PREFECTURE 44

DCMAP - Direction de coordination et de management de l'action publique

Arrêté portant délégation de signature Madame Véronique SCHAAF – sous-préfète de l'arrondissement d'Ancenis par intérim

Arrêté portant délégation de signature Madame Véronique SCHAAF – sous-préfète de Châteaubriant

Arrêté portant délégation de signature Madame LEBASTARD – Directrice de la coordination et du management de l'action publique

ARRETE ARS/PDL/DG/DPRS/2016/012

Portant actualisation du projet régional de santé des Pays de la Loire

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1434-1 à L. 1434-11 et R. 1434-1 à R.°1434-8 ;

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n°ARS/PDL/DG/SRUP/2012/0029 du 9 mars 2012 portant adoption du projet régional de santé des Pays de la Loire, modifié par les arrêtés :

- n°ARS/PDL/DG/DRUP/2013/0062 du 9 mars 2013 ;
- n°ARS/PDL/DG/DRUP/2014/0084 du 10 mars 2014 ;
- n°ARS/PDL/DG/DRUP/2015/027 du 13 mars 2015 ;
- n°ARS/PDL/DG/DRUP/2015/034 du 10 juin 2015.

Vu l'arrêté du 5 octobre 2010 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire relatif à la définition des territoires de santé ;

Vu l'avis de consultation sur l'actualisation du projet régional de santé des Pays de la Loire publié le 15 janvier 2016 au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire ;

Vu l'avis rendu par la conférence régionale de santé et de l'autonomie des Pays de la Loire en date du 10 mars 2016 ;

Vu l'avis du conseil régional des Pays de la Loire en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental de Maine-et-Loire en date du 9 mars 2016 ;

Vu l'avis du président du conseil départemental de la Vendée en date du 10 mars 2016 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le projet régional de santé des Pays de la Loire tel qu'adopté et actualisés par les arrêtés :

- ARS/PDL/DG/DRUP/2013/0062 du 9 mars 2013 ;
- ARS/PDL/DG/DRUP/2014/0084 du 10 mars 2014 ;
- ARS/PDL/DG/DRUP/2015/027 du 13 mars 2015 ;
- ARS/PDL/DG/DRUP/2015/034 du 10 juin 2015 ;

est actualisé sur les composantes suivantes :

- Le schéma régional d'organisation des soins ;
- Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.

Article 2

Le projet régional de santé actualisé peut être consulté sur le site internet de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à l'adresse suivante : <http://ars.paysdelaloire.sante.fr>

Il peut également être consulté :

- a) Au siège de l'agence régionale de santé Pays de la Loire - 17 boulevard Gaston Doumergue à Nantes;



b) Ainsi que dans ses délégations territoriales :

- délégation territoriale de la Loire-Atlantique – 17 boulevard Gaston Doumergue à Nantes
- délégation territoriale du Maine-et-Loire – Cité administrative, 26ter rue de Brissac à Angers
- délégation territoriale de Mayenne – Cité administrative, 60 rue Mac Donald à Laval
- délégation territoriale de la Sarthe – Cité administrative, 19 boulevard Paixhans au Mans
- délégation territoriale de la Vendée – 185 boulevard Leclerc à la Roche sur Yon

Article 3

La directrice générale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et des préfectures des départements de la région Pays de la Loire.

NANTES, le 25 mars 2016

La directrice générale

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,


Cécile COURREGES





PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination
et du management de l'action publique
Bureau de la coordination et
du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature
Mme Véronique SCHAAF – sous-préfète de l'arrondissement
d'Ancenis par intérim*

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 20 avril 2012 nommant M. Emmanuel BORDEAU, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 14 mars 2014 nommant Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant, sous-préfète de l'arrondissement d'Ancenis par intérim

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant, assure l'intérim du sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant, sous-préfète de l'arrondissement d'Ancenis par intérim, dans les limites de son arrondissement ou pour toutes autres compétences relevant de son autorité, dans les matières énumérées ci-après :

A - COMPÉTENCES D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

➤ A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A-I.1 Administration et police générales

- Autorisation ou émission d'un avis concernant les concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
- Mise en demeure des gens du voyage de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- Enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) ;
- Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage de lignes électriques et approbation du tracé fixé à la suite de ces enquêtes ;
- Décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route) ;
- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- Mesures de fermeture des établissements avec licence de débits de boissons dans les cas et pour les durées prévues à l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques sur routes dans le ressort des arrondissements d'Ancenis et de Châteaubriant ;
- Autorisation d'euthanasier des animaux en divagation ;
- Autorisation de destruction d'animaux nuisibles.

A-I.2 – Manifestations sportives ;

- Délivrance des autorisations de réunions de boxe dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants, dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, de Châteaubriant et de Saint-Nazaire ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, de Châteaubriant et de Saint-Nazaire ;
- Délivrance des autorisations pour l'organisation d'un événement (manifestations sportives et concentrations de véhicules) organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant;

A-I.3 – Armes dans le ressort des arrondissements d'Ancenis et Châteaubriant ;

- Délivrance de récépissé de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C ;
- Délivrance de récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1^o de la catégorie D ;
- Délivrance des autorisations d'achat et de détention d'armes et de munitions ;
- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu ;
- Délivrance des visas d'autorisations de port d'armes ;

A -I.4 – Funéraire

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

A -I.5 – Élections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures pour les élections.

➤ **A-II DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

B - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX

- Substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2122-27, L 2122-34, L 2215-1 et L 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Acceptation de la démission des maires et adjoints ;
- Acceptation de la démission des présidents des communautés d'agglomération et de communes ;
- Acceptation de la démission des présidents de comité des syndicats intercommunaux et mixtes, ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Signature des conventions avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Signature des avenants avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle budgétaire et au contrôle des marchés publics ;
- Accusé de réception des délibérations, arrêtés, actes et conventions des communes et des établissements publics communaux ou intercommunaux ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Lettres d'observations aux autorités municipales et intercommunales, valant recours gracieux, au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire ;
- Signature des arrêtés relatifs à la nomination des délégués d'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ;
- Recensement des projets des collectivités éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : avis motivés et propositions de programmation.

C - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX POLITIQUES DU LOGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

➤ **C-I LOGEMENTS DANS LE RESSORT DES ARRONDISSEMENTS D'ANCENIS ET CHATEAUBRIANT**

- Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
- Octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;

C-II AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;

➤ C-III ENVIRONNEMENT

- Arrêtés portant création et composition des membres des commissions de suivi de site concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Suivi du fonctionnement de ces commissions pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique SCHAAF, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Emmanuel BORDEAU.

Lorsque Mme Véronique SCHAAF et M. Emmanuel BORDEAU se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Sébastien BECOULET,
- M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU,
- M. Laurent BUCHAILLAT,
- M. Emmanuel AUBRY.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique SCHAAF, les délégations de signature qui lui sont consenties seront exercées par M. Bruno LAUNAY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Ancenis, dans les domaines suivants :

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § **A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE** :

A -I.1 – Administration et police générales

- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques sur routes ;

– A -I.2 – Manifestations sportives

- Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant et Saint-Nazaire ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;

- Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant et Saint-Nazaire ;
- Délivrance des autorisations pour l'organisation d'un événement (manifestations sportives et concentrations de véhicules) organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant;
- Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant.

A-I.3 – Armes dans le ressort des arrondissements d'Ancenis et Châteaubriant ;

- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant.
- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant.
- Délivrance de récépissé de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C ;
- Délivrance de récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1° de la catégorie D ;
- Délivrance des autorisations d'achat et de détention d'armes et de munitions ;
- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu.

A -I.4 – Funéraire

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

A -I.5 – Elections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures pour les élections.

• L'ensemble des attributions mentionnées à l'article 1 § A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § C - **COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX POLITIQUES DU LOGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES** :

➤ **C-I LOGEMENTS DANS LE RESSORT DES ARRONDISSEMENTS D'ANCENIS ET CHATEAUBRIANT**



- Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;

➤ **C-II AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

- Animation territoriale ;

- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;

- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi

➤ **C-III ENVIRONNEMENT**

- Suivi du fonctionnement des Commissions de suivi de site pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique SCHAAF et de M. Bruno LAUNAY, la délégation de signature consentie à M. LAUNAY sera exercée par M. Jérôme HUGAIN, secrétaire général de la sous-préfecture de Châteaubriant.

ARTICLE 6 : Lorsque Mme Véronique SCHAAF, M. Bruno LAUNAY et M. Jérôme HUGAIN se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'article 1 – A et C seront exercées par Mme Sandra LEFAURE, en ce qui concerne les attributions suivantes :

A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A -I.3 – Armes dans le ressort des arrondissements d'Ancenis et Châteaubriant ;

- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu.

A -I.5 – Elections municipales et communautaires :

- Les reçus de dépôt des candidatures pour les élections.

A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES

- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;

- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

C-I - LOGEMENTS DANS LE RESSORT DES ARRONDISSEMENTS D'ANCENIS ET CHATEAUBRIANT

- Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatif.

ARTICLE 7 : Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'elle est amenée à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de l'arrondissement d'Ancenis par intérim, a délégation de signature pour l'ensemble du département à l'effet de signer les décisions suivantes :

- * la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- * la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- * les arrêtés d'expulsion,
- * les arrêtés de reconduite à la frontière, les décisions de mise en rétention des étrangers en situation irrégulière, les décisions fixant le pays de destination et les demandes de maintien ou de prolongation en rétention des étrangers en situation irrégulière,
- * les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- * le placement d'office de malades dans un service psychiatrique du centre hospitalier,
- * toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

ARTICLE 8 : l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant, sous-préfète de l'arrondissement d'Ancenis par intérim est abrogé.

ARTICLE 9 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **29 MARS 2016**



Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination
et du management de l'action publique
Bureau de la coordination et
du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature
Mme Véronique SCHAAF – sous-préfète de Châteaubriant*

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 20 avril 2012 nommant M. Emmanuel BORDEAU, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 14 mars 2014 nommant Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète de Châteaubriant, dans les limites de son arrondissement ou pour toutes autres compétences relevant de son autorité, dans les matières énumérées ci-après :

A - COMPÉTENCES D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

➤ A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A-I.1 Administration et police générales

- Autorisation ou émission d'un avis concernant les concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
- Mise en demeure des gens du voyage de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- Enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) ;
- Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage de lignes électriques et approbation du tracé fixé à la suite de ces enquêtes ;
- Décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route) ;
- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Mesures de fermeture des établissements avec licence de débits de boissons dans les cas et pour les durées prévus à l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;
- Autorisation d'euthanasier des animaux en divagation ;
- Autorisation de destruction d'animaux nuisibles.

A-I.2 – Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire, de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Constitution et dissolution des associations syndicales de marais et visa ou approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant.

A-I.3 – Funéraire dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis

- Création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- Autorisations de transports de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain ;
- Habilitation des régies, entreprises ou associations de pompes funèbres, renouvellement, suspension et retrait d'habilitation ;
- Autorisations de création ou d'extension de chambres funéraires.

A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures ;

➤ A-II DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES

- Délivrance des cartes d'identité, passeports, laissez-passer et autorisations collectives de sortie du territoire ;
- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

B - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX

- Substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2122-27, L 2122-34, L 2215-1 et L 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Acceptation de la démission des maires et adjoints ;
- Acceptation de la démission des présidents des communautés d'agglomération et de communes ;
- Acceptation de la démission des présidents de comité des syndicats intercommunaux et mixtes, ayant leur siège dans l'arrondissement ;

- Signature des conventions avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Accusé de réception des délibérations, arrêtés, actes et conventions des communes et des établissements publics communaux ou intercommunaux ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Lettres d'observations aux autorités municipales et intercommunales, valant recours gracieux, au titre du contrôle de légalité ;
- Signature des arrêtés relatifs à la nomination des délégués d'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ;
- Recensement des projets des collectivités éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : avis motivés et propositions de programmation.

C - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

➤ C-I AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- Délivrance des récépissés de liquidations commerciales, et opposition à leur organisation jusqu'au 30 juin 2014.

➤ C-II ENVIRONNEMENT

- Arrêtés portant création et composition des membres des Commissions de suivi de site concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Suivi du fonctionnement de ces commissions pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

➤ C-III SÉCURITÉ CIVILE - SÉCURITÉ ROUTIÈRE dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;

- Suivi des plans sanitaires et environnementaux dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Mise en œuvre de la politique de sécurité routière dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis.
- Suivi et gestion des plans de secours dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique SCHAAF, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Emmanuel BORDEAU.

Lorsque Mme Véronique SCHAAF et M. Emmanuel BORDEAU se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Sébastien BECOULET
- M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU
- M. Laurent BUCHAILLAT
- M. Emmanuel AUBRY

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique SCHAAF les délégations de signature qui lui sont consenties seront exercées par M. Jérôme HUGAIN secrétaire général de la sous-préfecture de Châteaubriant, dans les domaines suivants :

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § **A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE** :

A -I.1 – Administration et police générales

- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques sur routes ;

A -I.2 – Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire, de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;

A-I.3 – Funéraire dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires

- Reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures ;

- L'ensemble des attributions mentionnées à l'article 1 § **A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § **C - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

➤ **C-I AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;
- Délivrance des récépissés de liquidations commerciales, et opposition à leur organisation

➤ **C-II ENVIRONNEMENT**

- Suivi du fonctionnement des Commissions de suivi de site pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

ARTICLE 4 : Lorsque Mme Véronique SCHAAF et M. Jérôme HUGAIN se trouveront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature consentie à M. Jérôme HUGAIN sera exercée par M. Bruno LAUNAY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Ancenis.

ARTICLE 5 : Lorsque Mme Véronique SCHAAF, M. Jérôme HUGAIN et M. Bruno LAUNAY se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'article 1 – A et C seront exercées par Mme Anne-Marie GUILLOTIN, Mme Marie-Françoise RICHARD ou M. Franck GÉRARD, en ce qui concerne les attributions suivantes :

A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A -I.2 - Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire, de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;

A-I.3 – Funéraire

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain

A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt des candidatures ;

A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES

- Délivrance des cartes d'identité, passeports, laissez-passer et autorisations de sortie du territoire ;
- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

Mme Anne-Marie GUILLOTIN est habilitée à exercer la délégation de signature de M. Bruno LAUNAY pour l'attribution suivante :

A -I.1 – Administration et police générales

- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

ARTICLE 6 : Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'elle est amenée à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant, a délégué de signature pour l'ensemble du département à l'effet de signer les décisions suivantes :

- * la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- * la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- * les arrêtés d'expulsion,
- * les arrêtés de reconduite à la frontière, les décisions de mise en rétention des étrangers en situation irrégulière, les décisions fixant le pays de destination et les demandes de maintien ou de prolongation en rétention des étrangers en situation irrégulière,
- * les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- * le placement d'office de malades dans un service psychiatrique du centre hospitalier,
- * toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

ARTICLE 7: L'arrêté préfectoral du 10 décembre 2015 donnant délégué de signature à Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant est abrogé.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 29 MARS 2016



Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination
et du management de l'action publique
Bureau de la coordination
et du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature
Mme LEBASTARD - Directrice de la coordination
et du management de l'action publique*

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015, portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- VU l'arrêté préfectoral du 6 mars 2015 donnant délégation de signature à Mme Thérèse LEBASTARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'Outre-mer, directrice de la coordination et du management de l'action publique à la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

A R R E T E

ARTICLE 1er – Délégation est donnée à Mme Thérèse LEBASTARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'Outre-mer, directrice de la coordination et du management de l'action publique à la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de sa direction :

- toutes correspondances administratives à l'exclusion de celles adressées aux Ministres et aux Parlementaires ;
- toutes pièces administratives et comptables dont :
 - au titre du bureau de l'animation territoriale et de l'emploi :
 - o les certificats de paiement de subventions ;
 - o les cartes professionnelles de guide interprète ;
 - au titre du bureau des procédures d'utilité publique :
 - o les récépissés déclaration ICPE
 - o les récépissés de bénéfice d'antériorité ;
 - o les lettres ou les récépissés de « donner acte » ;
 - o les récépissés de changement d'exploitant ;
 - o les récépissés de cessation d'activité (déclaration et autorisation) ;
 - o les attestations d'avis sans observation de l'autorité environnementale.

Sont exclus du champ de la présente délégation les arrêtés réglementaires et les circulaires aux maires.

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse LEBASTARD, la délégation de signature qui lui est consentie par l'article 1^{er} ci-dessus est exercée par M. Marc ANDRÉ, attaché principal, chef du bureau de l'animation territoriale et de l'emploi.

ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Thérèse LEBASTARD, directrice de la coordination et du management de l'action publique et M. Marc ANDRÉ, attaché principal, chef du bureau de l'animation territoriale et de l'emploi, la délégation qui leur est consentie respectivement par les articles 1 et 2, est exercée pour les actes, formalités et documents visés à l'article 1^{er} entrant dans les attributions respectives de chaque bureau et ne comportant pas pouvoir de décision par :

- pour le bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel

Mme Elodie LE GOFF, attachée principale, chef du bureau et, en son absence,
Mme Maud POUPARD, attachée, adjointe au chef du bureau,
M. Bernard LAMBOURSIN, attaché et Mme Catherine FÉTIS, attachée ;

- pour le bureau de l'animation territoriale et de l'emploi

M. Marc ANDRÉ, attaché principal, chef du bureau de l'animation territoriale et de l'emploi, et, en son absence,
M. Amine BENZIDIR, attaché, adjoint au chef de bureau ;

- pour le bureau des procédures d'utilité publique

Mme Laurence CHANUT, attachée principale, chef du bureau et, en son absence,
Mme Jacqueline LE TOUZIC, attachée principale, adjointe au chef de bureau.

ARTICLE 4 – Délégation est donnée, exclusivement pour les missions relevant des différents rôles et dans le cadre des attributions du bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel, hors plate-forme, dans l'outil Chorus :

pour le rôle RUO du préfet pour les BOP 309, 723 et 333 action 2 :

- Mme Elodie LE GOFF, attachée principale,
- Mme Catherine FÉTIS, attachée,
- Mme Isabelle NOUREAU, secrétaire administrative

pour formaliser le visa préfet sur les EJ dont le montant dépasse le seuil de délégation de signature accordée aux chefs de services :

- Mme Elodie LE GOFF, attachée principale,
- Mme Catherine FÉTIS, attachée
- Mme Isabelle NOUREAU, secrétaire administrative

ARTICLE 5 – L'arrêté préfectoral du 6 mars 2015 donnant délégation de signature à Mme Thérèse LEBASTARD est abrogé.

ARTICLE 6 – Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **29 MARS 2016**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a diagonal stroke extending upwards and to the right.

Henri-Michel COMET

